

Québec, le 26 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 mai 2016, la députée de Gouin présentait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 875 personnes demandant au Gouvernement du Québec le retrait du projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

Le 4 décembre 2015, le gouvernement présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 86. Les consultations particulières et audiences publiques sur ce projet se sont tenues du 16 février au 6 avril 2016, au cours desquelles 60 groupes ont pu s'exprimer devant les membres de la Commission de la culture et de l'éducation et 36 autres ont seulement déposé un mémoire. Malgré la diversité des points de vue et des recommandations entendus, des éléments du projet de loi n°86 ont suscité une forte adhésion de plusieurs intervenants.

C'est à la suite de ces consultations et sur la base des éléments ayant suscité une telle adhésion que le gouvernement poursuit ses travaux entre autres par le dépôt d'un nouveau projet de loi, soit le projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, qui vise à renforcer le rôle des intervenants les plus près de l'élève.

Ce projet de loi, présenté à l'Assemblée nationale le 9 juin 2016, toujours à l'étude par les membres de l'Assemblée nationale, reprend des mesures et principes énoncés dans le projet de loi n° 86, dont certains ont reçu l'adhésion de plusieurs intervenants lors des auditions en commission parlementaire. Dans le but de renforcer le rôle des parents et des directions d'établissement au sein du réseau scolaire, le projet de loi prévoit notamment l'attribution du droit de vote aux commissaires-parents; la mise sur pied, dans chaque commission scolaire, d'un comité de répartition des ressources dans lequel les directions d'établissement seraient majoritaires; le transfert direct de certaines enveloppes budgétaires aux écoles; l'ajout d'un représentant du milieu du sport et de la santé au sein du conseil des commissaires, en vue de favoriser la prise en compte des saines habitudes de vie dans les décisions et l'allégement des processus de planification et de reddition de comptes pour que davantage de temps soit consacré à la réussite.

Par ailleurs, le gouvernement a récemment procédé au lancement de consultations régionales et nationales en vue de l'élaboration d'une première politique de la réussite éducative. Par ces actions, le gouvernement confirme sa volonté de rallier les acteurs du milieu de l'éducation, et de l'ensemble de la population, autour de nouvelles orientations pour favoriser la réussite éducative de tous.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX